Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture

Herausgeber: Société romande d'apiculture

Band: 18 (1921)

Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN DE LA SOCIÉTE ROMANDE

D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).

Compte de chèques et virements II. 1480.

Secrétariat :

Présidence :

Assurances:

D^r Roтschy, Cartigny (Genève). A. Mayor, juge, Novalles. L. Forestier, Founex.

Le Bulletin est mensuel; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse; par Fr. 7.— pour les Etrangers (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le Bulletin à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants: Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

Pour la publicité s'adresser exclusivement à :

ANNONCES-SUISSES, S. A.,

Société Générale Suisse de Publicité, J. HORT, Lausanne.

DIX-HUITIÈME ANNÉE

Nº 8.

AOUT 1921

SOMMAIRE. — Avis. — Conseils aux débutants pour août, par Schumacher. — Rapport du Président (suite et fin), par Mayor. — Concours de ruchers en 1920, par L. Forestier. — Assurance vols, déprédations; Assurance accidents, par L. Forestier. — Ce que dit le père Ami, par C. Auberson. — Deux maladies, par A. Porchet, et mise au point, par Marguerat. — Pesées de ruches sur balances en mai 1920. — Nouvelles des stations. — Les méfaits d'une piqure d'abeille, par René Christer. — Elevage de reines, rectification, par Aug. Lassueur. — Question Nº 12.

AVIS

A MM. les Caissiers de sections

La cotisation à réclamer pour l'année en cours aux nouveaux membres n'est plus que de Fr. 3.50. Schumacher.

Cours sur la loque

organisé par la Fédération vaudoise d'Apiculture, le 14 août, à 10 heures, à l'Hôtel de Ville d'Orbe.

Programme: 10 h. Conférence de M. Porchet « Etude scientifique de la loque des abeilles ». — 12 h. Dîner. — 14 h. Conférence de M. Borgeaud: 1° « La loque, traitement, désinfection, étude pratique ». 2° Connaissance de la loi et l'arrèté.

La Section de l'Orbe invite ses sociétaires à assister nombreux à ce cours, qui est public et gratuit. Les participants qui désirent prendre le dîner, sont priés de s'inscrire auprès de M. Albert Conod, président à Orbe, jusqu'au 10 août.

Le Comité.

Section: Pied du Chasseral.

Les membres de la Section sont avisés que le Comité a décidé d'introduire le contrôle libre du miel. Les apiculteurs qui voudront faire contrôler leur récolte devront aviser le président jusqu'au 5 août. Les contrôleurs sont MM. Monnier, à Lamboing; Graber, à Neuveville; Perret, à Bienne; Auroi, à Orvin et Huguelet, à Frinvilier.

Le Comité.

Fédération des apiculteurs jurassiens. Assurance contre la loque.

Un dernier avertissement à tous ceux qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1921. Dans le courant du mois d'août, le soussigné enverra des remboursements à tous les retardataires. Que chacun utilise le bulletin de versement pour s'acquitter de son dû sans frais. E. Meyrat, caissier, compte de chèques IV^a, 427.

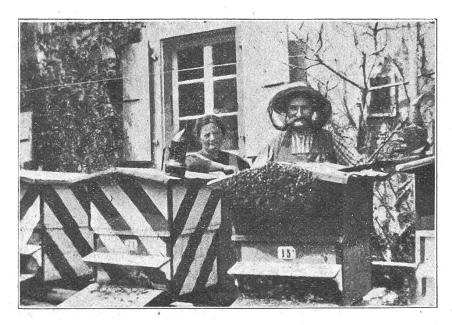
CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR AOUT

Tenez-vous au frais et vos ruches aussi..., si vous le pouvez. Pendant ce mois de juillet, ce fut bien difficile, notre thermomètre étant monté jusqu'à 36° à l'ombre. Chose assez curieuse cependant, malgré cette chaleur tropicale et trop piquante, les colonies ne semblent pas en avoir souffert comme en d'autres années moins chaudes mais plus humides; il est vrai que les dites colonies n'étaient pas aussi fortes que d'autres années; il y a eu dépopulation en mai, en juin encore, puis le manque de récolte à la dent-de-lion et aux arbres fruitiers n'ont pas poussé à la ponte; il n'y a eu que les colonies imprévoyantes, à sang carniolien, qui se sont développées malgré tout, tandis que les autres, de caractère plus rassis, modéraient la fécondité de la mère.

Les prairies ont été grillées, et jusqu'ici il n'y a guère que les négociants en miel qui comptent sur une deuxième récolte pour faire baisser les prix. Donc, mon cher débutant, informez-vous auprès de vos colonies si elles ont assez pour vivre; pour cela, visitez vos ruches vers cinq ou six heures le soir, avant que toutes les butineuses de méchante humeur soient rentrées, mais assez tard aussi pour que le pillage ne vienne pas vous mettre tout votre monde, humain et apicole, sens dessus dessous. Commencez très discrètement et avec beaucoup de prudence un nourrissement stimulant, afin d'avoir, comme je vous l'ai déjà dit maintes fois, une jeune génération capable d'affronter l'hiver, sans être épuisée par les travaux de l'été. Là où elles ont quelque chose encore à glaner, ce stimulant n'est pas nécessaire, mais ce n'est pas le cas partout. En outre, ce stimulant les pousse à amasser du pollen qui est placé tout près du nid à couvain, à portée immédiate pour les mois de janvier et février où la ponte

commence. En procédant par petites doses, vous obtiendrez de meilleurs résultats que par tonnes de sirop données « pour avoir vite fait ». Ces provisions distribuées en trop grande abondance à la fois facilitent sans doute l'apiculteur, mais non pas les abeilles qui sont obligées de la placer où elles le peuvent; c'est en outre une cause fréquente de désorganisation de la ruche et du rucher.

Pour enlever les hausses dont les rayons sont vides, utilisez le chasse-abeilles; les rayons bien operculés se brossent aisément, mais les vides! je pense que vous en savez déjà quelque chose. Ces rayons



Rucher de M. Koehler. Un essaim est allé se loger sous le toit de la ruche.

vides et secs, ayez soin de les soufrer sans tarder, à moins que vous n'ayez suffisamment de place pour les suspendre, isolés les uns des autres, dans un local bien clos mais aéré et sec, ce qui n'est pas facile à trouver.

Il y a d'autres choses encore à surveiller pendant ce mois d'août où en apparence il n'y a plus rien à faire au rucher... puisque la récolte est terminée. Parce qu'elles ne nous apportent plus rien, serons-nous ingrats envers nos abeilles? C'est précisément le moment de les bien soigner. N'oubliez pas de voir à quoi en sont vos essaims, vos nuclei, vos souches qui ont essaimé, qui ont changé de reine, qui n'ont pas bien marché. Si des ondées favorables remettent de la vie et des fleurs dans nos prairies, toutes ces opérations seront bien facilitées et votre humeur radoucie. C'est ce que je vous souhaite très cordialement.

Daillens, 19 juillet 1921.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

(SUITE ET FIN)

Un cours pratique de comptabilité apicole, système Laur, donné à Lausanne et Neuchâtel a réuni de nombreux participants.

Nous voulons espérer que les difficultés qu'il présente ne décourageront point nos apiculteurs, et que nombreux seront les comptes envoyés de la Suisse romande à Brougg pour faciliter la tâche du secrétariat suisse des paysans dans ses recherches sur la rentabilité de l'apiculture en Suisse. — A Brougg on demande beaucoup de comptables et plus vous enverrez de comptes, plus le secrétariat sera reconnaissant.

Nous insistons encore sur le fait que les comptes envoyés à Brougg ne sont pas publiés et que le secret le plus complet est garanti à toute comptabilité.

Nous faisons appel aux comptables de bonne volonté qui en reprenant et en divulguant ce cours rendront un éminent service à la collectivité.

Musée. — La question du musée a reçu une heureuse solution; notre conservateur, M. Forestier qui se fait un plaisir d'y grouper ou classer tous les objets intéressants que vous voudrez bien lui donner, se fera également un plaisir de nous indiquer où il est installé et d'y conduire ceux qui le désirent.

Activité des sections. — L'activité des sections, quoique entravée par le fléau qui a décimé nos troupeaux bovins, a été normale. Il est réjouissant de constater dans plusieurs rapports le travail exécuté.

Nous remercions Messieurs les Présidents qui ont bien voulu nous renvoyer ces questionnaires dont l'utilité, constestée par quelques-uns, est d'établir un lien de cohésion entre vos comités et le Comité central. Mais pour mettre à exécution une punition dont je les ai menacés l'année dernière, je citerai les noms des sections qui n'ont pas jugé à propos de nous renvoyer ces rapports, nous mettant de ce fait dans l'impossibilité d'établir même par des chiffres approximatifs des comparaisons que nous aurions été heureux de vous communiquer.

Nous disons : La Section de La Gruyère qui débute mal pour la dernière venue, et à laquelle il faut ajouter La Côte vaudoise, Bière et le Val-de-Ruz.

Soyez persuadés, Messieurs, qu'il nous serait bien plus agréable de n'avoir pas à vous reprocher cette négligence. Les conférences ont aussi souffert des mesures de précautions ordonnées en vue d'éviter la propagation de la fièvre aphteuse.

Cependant, nous avons vu avec plaisir les noms de conférenciers nouveaux dont les échos se sont plu à répéter les mérites.

Ce n'est pas sans plaisir, non plus que, après de laborieuses démarches, nous avons obtenu que nos conférenciers soient traîtés sur un pied d'égalité pour les honoraires avec les conférenciers officiels.

Un tarif de ces émoluments nouveaux a été remis à chaque section.

A propos de conférences, qu'il nous soit permis, dans l'intérêt général de la société, de soulever un point de vue que votre Comité désirerait voir étudier, et appliquer si possible.

Nous avons pu remarquer, dans chaque section, qu'il y a une classe d'apiculteurs connaissant leur métier à fond, possédant en outre une collection d'observations vécues des plus riches, capable d'intéresser plus d'un auditoire. Les sections ne pourraient-elles pas faire appel à tel apiculteur qualifié d'une section voisine qui vien-drait non pas donner ce qu'on peut appeler une conférence, mais présenter et diriger une causerie sur un sujet qu'on laisserait à son choix. Il y aurait le plaisir de la surprise et surtout de l'imprévu qu'amène une discussion. On va souvent chercher bien loin ce que l'on possède tout près.

Vous savez tous, chers collègues, combien animée et pleine d'entrain est une causerie entre apiculteurs.

A parler d'abeilles, jamais on ne s'ennuie.

Pourquoi donc n'userions-nous pas de ce procédé qui ne demande qu'un peu de bonne volonté, qui aurait non seulement le mérite d'entretenir de bonnes et cordiales relations entre les sections, mais aussi de répartir d'une façon plus équitable la manne fédérale qui a des tendances à glisser toujours dans les mêmes poches. Nous recommandons également, pour autant que possible, des séances pratiques avec démonstrations dans un rucher; questions posées et résolues qui feront souvent sortir des réflexions aussi joyeuses qu'inattendues, et qui auront de plus le mérite de profiter à tous.

Récolte. — Seulement quelques mots pour ne pas ranimer trop longtemps le pénible souvenir qu'elle nous laisse.

La récolte franchement fut mauvaise; non seulement pour la Suisse, mais dans toute l'Europe, sauf quelques contrées favorisées de la France.

Il faut remonter jusqu'en 1910 pour retrouver sa pareille.

Très inégale dans sa faiblesse, elle varie pour nous entre 2 à 3 et 12 à 14 kilos pour les exceptions ou les ruchers les mieux préparés.

Moyenne générale 5 à 6 kilos par colonie.

Heureusement cette petite récolte s'est fort bien vendue au prix moyen de Fr. 6.— pour le gros.

Cependant l'hivernage fut bon; très bon même, pas trace de dysenterie; tout semblait marcher à souhaits lorsque de vilaines rebuses d'autant plus longues que tardives vinrent tout compromettre.

Que ne restez-vous chez vous, bienheureux Saints-de-Glace! Ou s'il vous prend fantaisie de nous rendre visite, venez donc en la saison.

Mais voilà, c'est justement le troisième facteur nécessaire à la production du miel que l'homme est impuissant à modifier et soyons heureux qu'il en soit ainsi, car empêcherait-il jamais une goutelette d'eau de tomber ou la bise de souffler que ce serait de nouveau la guerre.

Et pour laisser cette année derrière nous, faisons comme nos bons soldats qui oublient toutes les tribulations et toutes les fatigues pour ne se souvenir que des joyeux moments que le service lui a procurés.

Vœux. — Nous sommes heureux de constater que la majorité de nos sections sont animées d'un esprit de travail réjouissant qui leur fait honneur.

Tous les vœux que vous avez bien voulu nous soumettre sont notés, et nous demandons à leurs auteurs de bien vouloir les reprendre ici, devant l'assemblée des délégués qui seule est compétente pour les renvoyer à une commission spéciale ou au Comité.

Pour terminer nous remercions sincèrement Messieurs les rapporteurs du travail accompli et des bons vœux que quelques-uns nous ont exprimés sur le questionnaire 6.

Et maintenant Messieurs les travailleurs, continuons avec courage et persévérance de façon à entraîner dans ce courant laborieux celles de nos sections qui paraissent s'être endormies.

Nous clôturons ce rapport en vous citant le programme de votre Comité pour 1921.

- 1º Développement de l'apiculture non au point de vue multiplication, mais par la culture rationnelle de l'abeille.
 - 2º Lutte contre la loque.
 - 3º Union plus intime pour la sauvegarde des intérêts de tous.

Mayor.

CONCOURS DE RUCHERS EN 1920

(Canton de Vaud)

Rapport du président du Jury

Les visites, pour le Concours de ruchers en 1920, ont eu lieu dans la partie du Gros de Vaud, comprise entre les régions de Cossonay, d'Echallens et de la Menthue. Elles ont été faites du 5 au 9 juillet. Le Jury a eu à examiner 438 colonies d'abeilles, appartenant à 21 apiculteurs.

Ces colonies étaient logées dans 218 ruches D.-T., 193 D.-B., 25 ruches de paille et 4 ruches d'autres systèmes. Ainsi que nous le constations dans un précédent rapport, la ruche D.-B. prend peu à peu le pas sur les autres ruches : cependant le Jury n'avait encore jamais rencontré autant d'apiculteurs fidèles à la D.-T. Quant aux ruches de paille, si elles figurent ci et là comme souches à essaims, nous leur trouvons encore d'ardents partisans, ne songeant nullement à les abandonner. « Ces ruches, disent-ils, réclament peu de soins, ce qui est important lorsqu'on doit en outre diriger une exploitation agricole. »

Si nous parlons des apiculteurs qui se sont inscrits ou qui ont été portés d'office sur les listes des concurrents, nous avons vu, je crois, le dessus du panier, mais nous ne pouvons pas décerner à tous les éloges que nous voudrions, pour leur manière de soigner les abeilles. Ce que nous exprimons ici, ne s'adresse pas seulement aux apiculteurs visités en 1920, mais à nombre de ceux dont nous avons examiné les ruches antérieurement, comme peut-être aussi à quelques-uns de ceux que nous verrons plus tard.

Nous rencontrons de temps en temps un apiculteur digne de cette appellation, connaissant vraiment en théorie comme en pratique la conduite de son rucher, mais à côté, combien d'autres qui s'imaginent encore que l'abeille n'exige aucun soin, qu'il suffit de posséder un certain nombre de colonies et d'en retirer le plus de miel possible pour se croire passé maître en apiculture. Chez beaucoup, l'éloignement, les occupations principales sont des facteurs qui pourraient excuser ce manque de savoir, si la chose était excusable, mais quand on voit parfois s'y ajouter une incurie impardonnable, nous ne pouvons nous empêcher de regretter, pour les abeilles de n'être pas en meilleures mains.

Nous nous sommes demandés comment il serait possible de remédier à cet état de choses : s'il ne serait pas bon d'instituer des cours régionaux, d'un ou de plusieurs jours, pendant lesquels on verrait un

certain nombre de ruchers, lesquels seraient soigneusement visités, tout en faisant la théorie nécessaire, ou encore s'il fallait multiplier les conférences, ou utiliser un autre moyen à trouver, pour développer les connaissances des apiculteurs, réveiller et stimuler leur zèle. Les visites que nous leur faisons, leurs rares lectures, ne suffisent pas, et nous estimons qu'il est de notre devoir de signaler le fait afin que chacun y réfléchisse et cherche avec nous, le meilleur moyen de remédier à ce laisser-aller vraiment regrettable.

* *

Le premier apiculteur visité fut M. Louis Linder, à Soveillame, près Senarclens. Il a débuté en 1907; son exploitation, comprenant trente-deux colonies, est menée de pair avec les travaux agricoles. S'il arrive, de temps à autre, que ceux-ci font un peu délaisser les abeilles, le rucher n'est cependant pas négligé, tout y est propre et dans le plus grand ordre. Le matériel serait complet s'il y avait un maturateur. Chaque ruche a ses notes et la comptabilité est bien tenue. Cet apiculteur opère assez bien et calmement, il nous présente de belles ruchées pourvues de provisions suffisantes. Nous aimerions qu'il fasse construire davantage de rayons, afin de pouvoir changer ceux qui sont défectueux et avoir une certaine réserve permettant de parer aux besoins. Bon et beau miel, cire parfaitement épurée.

Il lui est accordé:

Provisions	9	Manière d'opérer	8	Ensemble	8
Reines, couvain	1 0	Matériel	9	Notes, compt.	8
Bâtisses	8	Propreté	10	Cire	10
Populations	10	Habitations	8	Miel	10

Total: 108 points.

Récompense : Diplôme de Ire catégorie. Médaille d'argent.

* *

M. Georges Comtesse, à Daillens, a l'avantage d'être proche voisin de notre ami et dévoué rédacteur; il en résulte pour lui qu'il profite habilement de tous les bons exemples qu'il a sous les yeux. Mais si M. Comtesse bénéficie de ce voisinage, ce dont nous le félicitons, s'il est méticuleux et expert dans l'art de bien conduire son rucher, on reste quelque peu surpris en constatant que certains détails de cette belle exploitation, que nous aurions aimé présenter comme exemplaire, sont un peu négligés. Pourquoi le miel et la cire ne reçoiventils pas tous les soins qu'il faudrait et l'outillage pêche-t-il par sa simplicité. Il n'y aurait que des frais minimes à faire pour que rien

ne laisse à désirer. En attendant le Jury estime cette exploitation de quarante ruches comme suit :

Populations	9	Habitations	10	Miel	9
Bâtisses	10	Propreté	1 0	Cire	9
Reines, couvain	9	Matériel	8	Notes, compt.	10
Provisions	10	Manière d'opérer	9	Ensemble	10

Total: 113 points.

Récompense : Diplôme de Ire catégorie. Médaille d'or.

(A suivre.)

L. Forestier.

ASSURANCE VOLS, DÉPRÉDATIONS

Rapport du préposé pour 1920.

Nouvelle branche de l'activité de notre société, l'assurance contre les vols, les dégâts, les déprédations commis aux ruchers, a déployé ses effets à partir du 1^{er} juillet 1920. Les apiculteurs ne se sont pas livrés à des transports d'allégresse pour témoigner leur satisfaction de la sécurité que leur apportait cette nouvelle assurance, et cependant il nous est souvent arrivé, en tant que préposé à l'assurance contre les accidents, suite de piqûres, d'avoir à mettre de côté, sans pouvoir y donner suite, les réclamations provenant du fait des dégâts commis sur les ruches et dans les ruchers par des animaux ou des personnes. C'était une preuve que la sécurité dont nous jouissons maintenant était un besoin.

Deux cas se sont présentés pour débuter :

- 1º M. L.-R. Michaud, à Bovernier, de la section valaisanne, m'avisait le 10 août, qu'une des ruches de son rucher, situé à la Poyaz, sur Bovernier, avait été asphyxiée et pillée par des inconnus. Il joignait à sa plainte la constatation faite par le juge de paix, et réclamait fr. 120.— pour la perte éprouvée. Après examen de la ruche détruite, la somme demandée n'ayant pas été trouvée trop élevée, lui fut accordée pour l'indemniser de la perte des abeilles, des rayons et du miel.
- 2º M. H. Bochud, à Granges sur Palézieux (Fribourg) m'écrivait un peu plus tard qu'un mauvais garnement avait causé des détériorations intentionnelles à une de ses ruches et que deux autres avaient été retournée sens dessus dessous, et les rayons projetés hors de la ruche, ce qui avait occasionné une grande perte d'abeilles. Il estimait ces

dégâts à fr. 80.—, somme qui, après visite et estimation nouvelle, fut réduite à fr. 35.—, immédiatement payés.

 $1^{\rm er}$ cas Michaud à Bovernier fr. 120.— $2^{\rm me}$ cas Bochud à Granges $\xrightarrow{\rm **}$ 35.— 120.Total fr. 125.—

Le préposé : L. Forestier.

ASSURANCE ACCIDENTS

Rapport du préposé pour 1920.

Les apiculteurs semblent de plus en plus apprécier les avantages que leur offre l'assurance contre les accidents, suite de piqûres. Les réclamations, concernant de simples piqûres, heureusement, ont été plus nombreuses en 1920 que pendant les années précédentes ; mais la somme des indemnités payées n'est cependant pas considérable.

Le premier cas, en mai, fut un avis de M^{lle} Piédallu, à Coppet, une de nos sociétaires, m'informant qu'un ouvrier, travaillant dans le voisinage de son rucher, avait été assailli par les abeilles et, par suite, empêché de travailler pendant trois jours. L'affaire fut réglée par le paiement des 17 francs réclamés.

Quelques jours plus tard, M. Rheinhardt, à Renens, me transmettait une plainte de M. Matille, son voisin, employé aux C. F. F., lui disant qu'il avait été piqué à la figure par ses abeilles et que l'enflure qui en était résulté lui avait interdit tout travail pendant plusieurs jours. Cette affaire n'a pas eu de suite pour nous, car le lésé, se réclamant de l'assurance des employés des chemins de fer, a été indemnisé par cette caisse.

A la même époque, M. Décoppet, à la Sarraz, me disait qu'un autre employé aux C. F. F., occupé aux travaux de la gare, et déchargeant des ruchers, avait reçu un certain nombre de piqûres qui avaient rendu tout travail impossible. Comme c'était la seconde fois que cet employé goûtait le venin des abeilles de M. Décoppet, il ne voulut entendre aucune proposition d'arrangement et réclama une indemnité de 30 francs qui lui furent immédiatement payés.

En juin, je fus avisé par M. Théodule Berthod, à Bramois, que les abeilles avaient assailli diverses personnes, au moment de l'essaimage, parmi lesquelles M. Maurice Pennatier, et que les piqûres avaient « provoqué à la personne de ce dernier de grandes souffrances et lui avaient occasionné des dépenses considérables » (sic), en conséquence

de quoi il réclamait la somme de 310 fr. 50 à titre d'indemnité. Cette somme se composait de :

7 consultations à fr. 3.—		fr.	21.—
Pharmacie		>>	17.50
34 journées d'incapacité de travail à	fr. 8.—	» 2	272.—
	Total	fr. 3	310.50

Le règlement de ce cas se fit passablement attendre ; il fut enfin terminé par le versement de la somme de 70 fr. 50.

Peu après M. Casimir Savioz, à Signèse près Ayent (Valais), m'écrivait que son ouvrier, V. Gaudin, avait été quelques jours incapable de travailler par suite de piqûres et qu'il demandait pour lui le prix de trois journées à fr. 6.—. La somme de fr. 18.— lui fut remise quelques jours après.

En septembre encore, M. Abrezol, apiculteur à Romainmôtier, m'envoyait une réclamation d'une voisine, M^{me} Ciana, qui estimait à fr. 15.— les frais et désagréments causés par les piqûres reçues quelques jours auparavant. La réclamation était comminatoire, et l'intervention du juge de paix n'aurait pas ramené la paix entre ces voisins. Mais le paiement de la somme réclamée fit l'effet d'un baume et l'affaire se termina ainsi.

Entre temps, M. Fornage, de la section valaisanne, m'avise qu'il est malade, incapable de travailler, par suite d'avoir été piqué par ses propres abeilles et qu'il réclame une indemnité pour ce repos forcé et les frais de consultation. Je ne pouvais lui répondre que l'assurance ne couvrait pas les apiculteurs eux-mêmes et qu'il ne pouvait être donné suite à sa réclamation, ce qui n'a pas eu l'heur de lui plaire.

De même notre collègue de la section de Lausanne, M. Jules Dubrez a dû recevoir la même réponse. Il avait été piqué par une abeille; l'enflure qui en avait été la conséquence et une consultation au docteur, lui avaient occasionné des frais dont nous n'avons pu le couvrir.

Il a donc été payé les indemnités suivantes:

Cas Piédallu-Zwahlen		fr. 17.—
Cas Décoppet-Horst		» 30.—
Cas Berthod-Pennatier		» 70.50
Cas Savioz-Gaudin		» 18.—
Cas Abrezol-Ciana		» 15.—
4	Total	fr. 150.50

Le préposé : L. Forestier.

CE QUE DIT LE PÈRE AMI

- Bonjour père Ami! Comment va?
- Pas mal et toi ? quel bon vent t'amène ?
- J'avais à faire au village et j'ai pensé venir babiller un moment avec vous avant de repartir.
 - Bonne idée garçon, et ces abeilles çà va?
 - Très bien père Ami. Avez-vous lu le dernier Bulletin?
 - Oui, pourquoi.
- Que dites-vous de l'Office du miel qui va fonctionner cette année ?
- Bonne idée, je crois que cela rendra service à bien des collègues, puisque l'ami Jaques veut bien s'en occuper cela ne peut pas faire autrement que bien fonctionner. Du reste, tu connais mes idées, je suis pour le progrès, pour les essais de toutes sortes; il faut se dérouiller, avancer, s'instruire et tout vieux que je suis je reconnais volontiers qu'il s'est fait du bon travail dans la Romande: l'assurance contre les piqûres vis-à-vis des tiers; le sucre procuré chaque année à des prix avantageux; d'autres choses que j'oublie.
 - La loi sur la loque, père Ami?
- Ah çà! mon garçon je ne trouve pas que ce fût un progrès; une loi oui, à la rigueur et faute de mieux pour obliger les négligents à détruire leurs foyers d'infection, mais pourquoi avoir demandé le concours de l'Etat! Avant, nous étions tranquilles, avait des abeilles qui voulait; on les vendait, achetait et transportait à son gré. De temps en temps il y avait une passée de loque, on faisait alors ses petites et grandes expériences, on buvait un bouillon comme on dit. Celui qui avait vraiment l'amour des abeilles continuait à les aimer et à les cultiver, il n'en était pas beaucoup plus pauvre d'argent mais par contre combien plus riche de connaissances, et avait, en outre, la satisfaction d'avoir lutté et triomphé. Les autres, les tièdes, étaient dégoûtés et abandonnaient tout pour le plus grand bien de leurs voisins.

Maintenant que voyons-nous ? les jeunes ont une peur de la loque qui fait sourire les vieux de la vieille. Est-ce vraiment si terrible!

Pour mon compte, je crains autant le pillage que la loque!

- Vous exagérez l'ami!
- Non, mille fois non, vois-tu j'aimerais mieux avoir de nouveau la loque, perdre la moitié de mon rucher, ne point recevoir d'indemnité, mais être libre comme nous l'étions avant.

Crois-moi, la liberté est un bien précieux, le plus précieux, qu'à mon avis on est fort occupé à saper de tous côtés et dans tous les domaines. Qu'en restera-t-il dans vingt ans, dans cinquante ans! je ne suis pas prophète, mais du train dont nous allons il est certain que nos successeurs ne nous bénirons pas, qu'ils en auront tellement assez de tout l'appareil bureaucratique et paperassier que nous leur aurons légué, que leur seul souci sera de faire table rase de tout ce qui nous aura causé tant de peines et de discussions.

- Pour, après cela, recommencer hein! père Ami!
- Peut-être bien, l'homme est ainsi fait qu'il n'est bien que là où il n'est pas et qu'il ne voit de beau que ce qu'il n'a pas.

Pour en revenir à notre assurance loque régie par l'Etat de Vaud, crois-tu que nous n'aurions pas pu faire comme pour les piqûres-accidents: une assurance entre nous, par la Romande. On devrait trouver les fonds nécessaires.

Pour le moment cela va, le collier ne blesse pas trop; nos inspecteurs sont des collègues intelligents qui appliquent l'esprit de la loi et non la lettre, qui ne fourrent pas des amendes à tort et à travers comme ils en auraient le droit, mais quand les Borgeaud, les Bassins, les Jeanneret ne seront plus là, nous aurons des inspecteurs de la nouvelle école qui seront là pour leur place, qui voudront gagner leurs vacations, qui ne se gêneront plus pour amender le pauvre diable d'apiculteur qui aura transporté un essaim sans autorisation, ou qui aura dans le but de s'instruire, gardé quelques jours une ruchée suspecte sans l'annoncer tout de suite à l'inspecteur, que sais-je encore!

- Vous voyez tout en noir, aujourd'hui, père Ami!
- Pas du tout mon cher, mais je ne peux pas souffrir de voir arriver ce bordereau à payer chez le receveur. Ce n'est pas pour la somme qui est encore minime, mais je crains bien que dans quelques années nous en soyons au même point que les paysans avec la fièvre aphteuse.
 - Que voulez-vous dire, il y a pourtant de l'écart!
- Mais oui, autrefois le bétail avait la fièvre tout les sept ans environ, les paysans soignaient et perdaient plus ou moins, mais ils étaient libres.

A présent la fièvre aphteuse est en permanence dans le pays, les propriétaires de bétail sont toujours en souci, ils perdent comme avant, mais ce qu'ils ont en plus, c'est le plasir de payer cette année Fr. 11.— (onze) par tête de bétail! le voilà le progrès.

- Croyez-vous donc que nous n'arriverons pas à nous débarrasser de la loque ?
- Ah! çà, mon cher, nous en parlerons une autre fois, allons prendre un verre.

St-Cergue, 10 juin 1921.

C. Auberson.

DEUX MALADIES

Monsieur le Rédacteur,

Le Bulletin nº 7 vient de parvenir. Comme d'habitude, il fut le bienvenu; mais cette fois, plus que de coutume, j'étais impatient de le voir arriver. L'étude entreprise dans les deux livraisons précédentes, due à la plume experte de M. Marguerat, s'y terminait. C'est précisément ce travail: Deux maladies, que je désirais connaître jusqu'au bout. Me voilà satisfait maintenant; heureux pour l'auteur de l'article d'être arrivé à un résultat positif dans ses essais, ce qui lui permit de conserver son exploitation; heureux ensuite pour l'apiculteur, qui aura désormais à sa disposition un moyen simple et certain de traitement du couvain-aigre et du sacbrood.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on connaît les vertus antiseptiques du café. La *Revue Internationale d'Apiculture*, n° d'avril 1886, y consacre quelques pages où feu Ed. Bertrand donne ses impressions aux hypothèses émises par Dennler.

M. Marguerat est très au net sur les maladies du couvain, à en juger par la manière claire et précise avec laquelle il a traité son sujet. Il a, très heureusement, employé la terminologie suisse (celle du D^r Burri) dans son étude. En effet, la dénomination des différentes espèces de loques n'est pas la même dans l'Ancien et dans le Nouveau monde, ces maladies probablement se comportant différemment là-bas que chez nous. Il s'en suit très souvent des confusions, auxquelles n'échappent, bien souvent, pas même nos inspecteurs de ruchers. Il serait désirable qu'à l'avenir les correspondances traitant cette question et venant de l'autre côté de l'Océan, soient, autant que possible, également interprétées dans notre appellation.

A ce propos, M. Marguerat n'a-t-il pas commis une erreur, que je lui crois involontaire, en disant, au haut de la page 155, 2^{me} alinéa: « Couvain-aigre et loque puante des Européens égale loque puante (ou couvain noir) des Américains. » N'est-ce pas plutôt: Couvain-aigre et loque puante des Européens égale loque non puante (ou couvain noir) des Américains qu'il fallait dire, attendu qu'en Amérique on qualifie de loque qui « pue » celle due au bacillus larvoe, laquelle n'est pas noire mais les larves mortes tournent au brun (café foncé).

Je profite de cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Rédacteur, très sincèrement de la peine que vous vous donnez pour faire de notre *Bulletin* un périodique intéressant, d'actualité, varié, de sens pratique, et par dessus tout bien romand. Ce dernier point n'est pas une de ses moindres qualités, et c'est pourquoi, j'en suis persuadé, on aime à le lire du commencement à la fin sitôt remis par le facteur postal.

Je vous prie d'agréez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations bien respectueuses.

A. Porchet.

Mise au point.

Pour qu'il n'y ait pas de confusion possible et pour mettre les choses au point, voilà quelle doit être la terminologie par les apiculteurs suisses des différentes maladies du couvain :

Loque non puante des Suisses (Bacillus Burrii Coven, Bacillus larvae White) égale loque américaine des Américains.

Loque puante et couvain aigre des Suisses égale loque européenne ou couvain noir des Américains.

Sacbrood des Suisses égale Sacbrood ou couvain-aigre des Américains.

Donc d'après le tableau ci-dessus, nous voyons que les Américains donnent le nom générique de « loque européenne » ou « couvain noir » à ce que nous appelons loque puante et couvain-aigre. Quant aux termes de « loque américaine » et de « loque européenne » cela ne veut pas dire que chacune de ces maladies soit propre à l'un ou à l'autre des continents. Elles ont reçu ces noms des Américains, parce que l'une a d'abord été étudiée en Europe par Cheshire et Cheyne et l'autre soit-disant en Amérique par le Dr White, mais notre concitoyen, Dr Burri, en a parlé avant lui ou presque en même temps. Jadis c'était la confusion, mais la lumière s'est faite petit à petit. Je crois, cher Monsieur Schumacher, qu'il est préférable que j'en reste là, notre papier est précieux et les apiculteurs qui voudraient se renseigner davantage n'ont qu'à lire « l'A B C » de l'apiculture, les différents périodiques, sans oublier les Bulletins depuis 1882.

Veuillez agréer, cher Monsieur, avec mes remerciements, mes salutations très cordiales.

Marguerat.

P.-S. — Si on voulait traiter le sujet à fond, aborder toutes les discussions et polémiques qui ont déjà eu lieu, il faudrait des flots d'encre et encore ne ferait-on que répéter ce qui a déjà été dit et redit.

Pesées de ruches sur balances en mai 1921.

STATIONS	Altitude Mètres	Force de la colonie	Augmentation Grammes	Diminution Grammes	Journée la plus forte Grammes	Date	Augmentation nette Grammes
Premploz (Valais) St-Luc	880 1650 401 780 475 475 430 603 760 385 659 800 834 700 915 761 711 515	D. B. bonne DB. très forte DB. BJ. bonne B. J. D(13) moyenne DB. très forte DT. moyenne DB. bonne "" D(13) moyenne DB. très forte "" bonne "" bonne "" "" bonne "" "" "" "" ""	9700 — 16450 — 12000 — 3400 11300 18300 19100 18900 16400 6300 3050 6600 4200 5200 7000 6750 7100	4600 5250 4150 2050 1400 3500 2100 600 4150 750 5800 2550 900 1200 1200 1050	1200 2600 2100 1000 1350 3500 4000 2100 1000 600 1200 1300 750 800 1250 1800	31 	9700 11200 7850 1350 9900 14800 17000 18300 12250 5550 4050 4200 4300 5800 5550 6050

⁽¹) A dû nourrir une bonne partie du mois.
(²) A essaimé le 30.
(³) A donné un essaim de 2 kilos, le 21.

NOUVELLES DES STATIONS

Pensier, le 2. — Je crois que nous sommes encore refait pour cette année.

Ces hivers pourris ne disent jamais rien de bon. En janvier et février, les abeilles sortaient en masse et ne rentraient pas. Par conséquent population très faible ce printemps. Attendons mieux.

Coffrane, le 2. — Les froids de fin avril et commencement de mai ont grandement éprouvé les ruches, surtout celles exposées tant soit peu à la bise. Je trouve que par ce fait elles ont été retardées d'un bon mois. Ainsi au 12 avril, mes ruches étaient plus fortes qu'à la même date en mai. La consommation a été très forte pendant ce laps de temps ainsi que la mortalité d'abeilles qui ne pouvaient rentrer à la ruche. Aussi les dents-de-lion n'ont-elles pu donner tout ce qu'elles promettaient, de même l'érable à partir du 14. Vers la fin du mois, soit vers le 20, l'esparcette se montrait déjà fleurie dans les prairies sèches et maigres.

J'entends parler de nombreux essaims sortis dans le courant du mois. Je n'en ai eu qu'un causé par un renouvellement de reine.

L'apparence est belle, l'esparcette ne commençant à s'ouvrir que maintenant dans les bonnes planches. Espérons que la faulx et les faucheuses ne viendront pas trop tôt détruire ces prévisions.

Cernier, le 8. — La récolte de la dent-de-lion a été fortement contrariée par de fortes gelées. L'état général des colonies est bon ; jusqu'à fin mai neuf essaims sur vingt-six colonies.

LES MÉFAITS D'UNE PIQURE D'ABEILLE

Un jeune homme, en parfaite santé, circulant à bicyclette, est piqué dans la région du cou par une abeille. Immédiatement il est pris d'un malaise général présentant les signes suivants : palpitations, difficulté de respirer, enflure des mains et cyanose. Il a juste le temps d'entrer dans une pharmacie voisine, où il perd connaissance. On le transporte dans cet état à l'hôpital où il retrouve bientôt ses sens, et son état de santé antérieure. Une année auparavant il avait déjà été piqué par une abeille. Cet accident, qui peut paraître extraordinaire aux apiculteurs qui ont été généreusement piqués par leurs abeilles, et cela sans conséquences fâcheuses, s'explique par le phénomène de l'anaphylaxie. Voici en quoi il consiste: Une première injection d'une substance toxique sensibilise l'individu. Si l'on injecte quelques temps après une nouvelle dose de cette même substance, l'organisme réagira instantanément par des accidents extrêmement graves, pouvant se terminer par la mort. Certaines personnes sont naturellement sensibles à certaines substances, par exemple le miel, les fraises, les huîtres, l'aspirine, etc. L'individu en question devait donc être particulièrement sensible au venin d'abeilles, puisque dans la majorité des cas, les piqures d'abeilles immunisent à la longue, au lieu d'augmenter la sensibilité. Nous serions reconnaissants aux personnes qui connaissent des cas de ce genre, de nous les signaler.

René Christen, cand. méd., Cologny.

ÉLEVAGE DE REINES

Rectification.

Dans le numéro du 1^{er} juin, en disant que dès le sixième jour après l'introduction d'une reine vierge on peut chercher la ponte, je n'ai pas voulu dire par là que la reine commence à pondre le sixième jour après sa naissance.

En règle générale, il faut compter dix à onze jours, soit six à huit jours dès la naissance à la fécondation et trois jours dès la fécondation à la première ponte.

Par contre, avec une reine vierge gardée prisonnière quelques jours avant son introduction en ruchette, il arrive souvent que le sixième jour on trouve de la ponte. Un des premiers signes extérieurs que la reine fécondée a commencé à pondre, c'est l'apport de pollen par les abeilles.

Je considère comme médiocre une reine qui attend trois semaines pour commencer à pondre, son peu d'empressement à rechercher le mâle dénote un tempérament plutôt froid, surtout si le mauvais temps n'est pas la cause du retard.

Mes cadres de ruchettes ont les dimensions extérieures suivantes : Ruchette de fécondation : $\frac{1}{4}$ cadre Dt-Bt $= 22 \times 15$ cm.

Ruchette d'hivernage: $\frac{1}{2}$ cadre Dt-Bt $\pm 22 \times 30$ cm.

Nombre de cadres à volonté, minimum trois. Mes agrafes à réunir ces cadres sont en fil de fer, pliées en U. Elles doivent pincer les montants des cadres, il faut donc les écarter suivant l'épaisseur du bois employé pour faire les cadres.

Je prie les lecteurs du journal qui m'ont écrit d'excuser si je n'ai pas eu le temps de répondre à chacun en particulier, je cherche un fabricant pour ruchettes et Sécuritas, sitôt possible, leur adresse sera donnée spécialement pour la France, où les difficultés de frontière empêchent toute expédition. Je recommande de n'envoyer aucune valeur d'avance. Je m'occupe d'apiculture en amateur, même en amateur passionné, cependant je ne peux pas négliger mon commerce pour cela.

Sainte-Croix, le 20 juin 1921.

Aug. Lassueur.

QUESTION Nº 12

. Si l'on ne désire pas voir essaimer de fortes colonies, y a-t-il possibilité d'en tirer, au début de la grande miellée du printemps, en laissant les mères à la souche, un noyau d'abeilles que l'on pourvoirait d'une reine fécondée? L'introduction de cette dernière peut-elle se faire avec quelque facilité?

Verney.